

Publié le :
15 AVR. 2024

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-017 :

Marché N° 2023-037 – Lot 1 – entre la Ville et la Société RECYCLAGES DECHETS SERVICES – GROUPE RDS – 16 rue Fernand Pelloutier – 69200 VENISSIEUX signé le 8 janvier 2024.

Objet : Collecte et traitement des déchets et biodéchets des services communaux

Lot 1 : déchets divers

Durée : Chaque lot prend effet à compter de sa date de notification, pour une période d'un an à compter de la date d'installation des bennes et des bacs, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction. A compter de la notification le titulaire dispose d'un délai de 1 mois pour installer l'ensemble des bennes et bacs propres à chaque lot.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 100 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-018 :

Marché N° 2023-037 – Lot 2 – entre la Ville et la Société LES ALCHEMISTES – DOUGLAS SAS – 60 rue Lucette et René Desgrand – 69100 VILLEURBANNE signé le 8 janvier 2024.

Objet : Collecte et traitement des déchets et biodéchets des services communaux

Lot 2 : biodéchets

Durée : Chaque lot prend effet à compter de sa date de notification, pour une période d'un an à compter de la date d'installation des bennes et des bacs, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction. A compter de la notification le titulaire dispose d'un délai de 1 mois pour installer l'ensemble des bennes et bacs propres à chaque lot.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 60 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-019 :

Arrêté municipal en date du 16 janvier 2024 pris par le Maire.

Objet : Règlement intérieur de la salle des Fêtes

Le règlement a pour objet de déterminer les conditions générales dans lesquelles doit être utilisée la Salle des Fêtes de Caluire et Cuire, sise 1 avenue Barthélemy Thimonnier.

Les conditions générales d'utilisation sont déterminées par le Maire.
Les tarifs de location fixés par délibération du Conseil Municipal et annexés au présent règlement sont révisables chaque année.

La Salle des Fêtes est un établissement recevant du public de 3^e catégorie type L.

Le règlement est affiché dans l'enceinte de la Salle des Fêtes, à la vue des usagers.

L'arrêté portant règlement est publié électroniquement sur le site Internet de la Ville de Caluire et Cuire.

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-020 :

Marché subséquent n°3 à l'accord-cadre – N° 2022-037 – entre la Ville et la Société PAGINA COMMUNICATION SARL – 4 rue Claude Chappe – 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR signé le 26 janvier 2024.

Objet : Prestations de mise en page, de rédaction et d'impression.

Lot 1 : Mise en page et rédaction du magazine d'informations municipales et de divers supports de communication.

Mise en page du guide la 4^e fleur.

Durée : Le marché subséquent n°3 prend effet à compter de sa date de notification et prend fin à l'admission des prestations par le service communication.

Montant : 6 120 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-021 :

Marché N° 2023-038 – Lot 1 – entre la Ville et la SASU SECURITE PHOENIX INFINITY (S.P.I.) – 81 rue Magenta – 69100 VILLEURBANNE signé le 26 janvier 2024.

Objet : Prestations de gardiennage pour la Ville de Caluire et Cuire

Lot 1 : Prévention et sécurité événementielle

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 5 mars 2024, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 30 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-022 :

Marché N° 2023-038 – Lot 2 – entre la Ville et la SASU SECURITE PHOENIX INFINITY (S.P.I.) – 81 rue Magenta – 69100 VILLEURBANNE signé le 26 janvier 2024.

Objet : Prestations de gardiennage pour la Ville de Caluire et Cuire

Lot 2 : Prévention et sécurité à la piscine municipale

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 5 mars 2024, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 60 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-023 :

Avenant n° 1 correctif au marché N° 2023-001 – Lot 17 – entre la Ville et la société AXIMA – 214 rue Marius Berliet – 69400 ARNAS signé le 30 janvier 2024.

Objet : Construction de la Cuisine Centrale.

Lot 17 : VRD Espaces verts

L'avenant vient introduire des prestations supplémentaires par rapport aux prestations prévues dans le marché initial. Ces travaux supplémentaires sont cités dans les Fiches Techniques Modificatives n°1 et n°2.

Selon la FTM n°1, la conservation des fondations du bâtiment existant est souhaitée dans le cadre de la construction ce qui nécessite la mise en place d'un bassin et le passage de l'ensemble des réseaux enterrés.

La FTM n°2 porte au sciage et démolition de massifs en béton suite à l'emprise du terrassement du bassin de rétention.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant de l'avenant : Coût de la prestation supplémentaire de la FTM n° 1 : 24 331,20 € HT

Coût de la prestation supplémentaire de la FTM n°2 : 27 955,50 € HT

Le Montant total du marché, de 508 020,60 € HT, est porté à 560 307,30 € HT.

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-024 :

Marché N° 2023-042 – Lot 1 – entre la Ville et la Société ETABLISSEMENT GEAY GIROUD – 15 rue de Rochefort – 69850 SAINT MARTIN EN HAUT signé le 31 janvier 2024.

Objet : Travaux d'implantation de caveaux, cavurnes et columbariums au cimetière municipal

Lot 1 : Travaux d'implantation de caveaux et cavurnes

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 100 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-025 :

Marché N° 2023-042 – Lot 2 – entre la Ville et la Société ETABLISSEMENT GEAY GIROUD – 15 rue de Rochefort – 69850 SAINT MARTIN EN HAUT signé le 31 janvier 2024.

Objet : Travaux d'implantation de caveaux, cavurnes et columbariums au cimetière municipal

Lot 2 : Travaux d'implantation de columbariums

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-026 :

Marché N° 2023-038 – Lot 3 – entre la Ville et la Société URBAN PROTECT SECURITE PRIVE –
3 grand place – 77600 BUSSY SAINT GEORGES signé le 5 février 2024.

Objet : Prestations de gardiennage pour la Ville de Caluire et Cuire

Lot 3 : Interventions ponctuelles pour la sécurité des biens

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 5 mars 2024,
renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un
maximum.

Montant maximum annuel : 20 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-027 :

Marché N° 2023-025 – Lot 1 – entre la Ville et la Société RDM VIDEO – 127 boulevard Gambetta – 95110 SANNOIS signé le 5 février 2024.

Objet : Fourniture de documents pour la Médiathèque et les écoles de la ville

Lot 1 : documents sonores musicaux

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 17 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-028 :

Marché N° 2023-025 – Lot 2 – entre la Ville et la Société COLACO – 9 chemin des Hirondelles – 69570 DARDILLY signé le 5 février 2024.

Objet : Fourniture de documents pour la Médiathèque et les écoles de la ville

Lot 2 : documents vidéo

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 20 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-029 :

Marché N° 2023-025 – Lot 3 – entre la Ville et la Société DECITRE – 16 rue Desparmet – 69008 LYON 8^e signé le 5 février 2024.

Objet : Fourniture de documents pour la Médiathèque et les écoles de la ville

Lot 3 : documents imprimés et textes enregistrés adultes

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 35 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-030 :

Marché N° 2023-025 – Lot 4 – entre la Ville et la Société DECITRE – 16 rue Desparmet – 69008 LYON 8° signé le 5 février 2024.

Objet : Fourniture de documents pour la Médiathèque et les écoles de la ville

Lot 4 : documents jeunesse

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 30 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-031 :

Marché N° 2023-025 – Lot 5 – entre la Ville et la Librairie LA BANDE DESSINEE – 50 grande rue de la Croix Rousse – 69004 LYON signé le 5 février 2024.

Objet : Fourniture de documents pour la Médiathèque et les écoles de la ville

Lot 5 : bandes dessinées

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 15 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-032 :

Marché N° 2023-025 – Lot 6 – entre la Ville et la Société DECITRE – 16 rue Desparmet – 69008 LYON 8^e signé le 5 février 2024.

Objet : Fourniture de documents pour la Médiathèque et les écoles de la ville

Lot 6 : livres scolaires et manuels pédagogiques

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 30 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-033 :

Marché N° 2023-025 – Lot 7 – entre la Ville et la Société DECITRE – 16 rue Desparmet – 69008 LYON 8^e signé le 5 février 2024.

Objet : Fourniture de documents pour la Médiathèque et les écoles de la ville

Lot 7 : livres de lecture à destination des écoles

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 20 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-034 :

Marché N° 2023-048 – entre la Ville et la Société AID OBSERVATOIRE – SARL COMMERCITE –
3 avenue Condorcet – 69100 VILLEURBANNE signé le 13 février 2024.

Objet : Enquête de consommateurs des polarités commerciales Caluire et Cuire

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification, et prend fin suite à la validation par la Ville du dernier livrable. Un ordre de service de démarrage sera notifié au titulaire pour chaque phase de la mission.

Montant : 14 500 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-035 :

Avenant n°1 au Marché N° 2023-030 – Lot 6 – entre la Ville et la société POMONA PASSION FROID – 29 avenue Urbain le Verrier – CS 30038 – 69805 SAINT PRIEST signé le 21 février 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 6 : beurre œuf fromage

L'avenant a pour effet de rectifier deux erreurs matérielles constatées et d'insérer une colonne « prix au kilogramme » complétée pour les articles concernés.

Durée : L'avenant prend effet à compter du 10 février 2024.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché.

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-036 :

Marché N° 2023-040 – Lot 1 – entre la Ville et la Société COMPTOIR GENERAL POUR LA FERMETURE – rue Jospeh Froelicher – 77164 FERRIERES-EN-BRIE signé le 23 février 2024.

Objet : Fourniture d'articles de quincaillerie, de plomberie, d'électricité et de petit outillage

Lot 1 : fourniture d'articles de quincaillerie

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-037 :

Marché N° 2023-040 – Lot 2 – entre la Ville et la Société LEGALLAIS BOUCHARD – 7 rue d'Atalante CITIS – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR signé le 23 février 2024.

Objet : Fourniture d'articles de quincaillerie, de plomberie, d'électricité et de petit outillage

Lot 2 : fourniture d'articles de plomberie

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-038 :

Marché N° 2023-040 – Lot 3 – entre la Ville et la Société REXEL – 80 rue Elisée Reclus – 69150 DECINES-CHARPIEU signé le 23 février 2024.

Objet : Fourniture d'articles de quincaillerie, de plomberie, d'électricité et de petit outillage

Lot 3 : fourniture d'articles d'électricité

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 80 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-039 :

Marché N° 2023-040 – Lot 4 – entre la Ville et la Société LEGALLAIS BOUCHARD – 7 rue d'Atalante CITIS – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR signé le 23 février 2024.

Objet : Fourniture d'articles de quincaillerie, de plomberie, d'électricité et de petit outillage

Lot 4 : fourniture et maintenance curative de petit outillage et de matériel électroportatif

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 25 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-040 :

Marché N° 2023-050 – entre la Ville et la Société SYKAR ENVIRONNEMENT – 13 chemin de la Guiche – 39000 LONS LE SAUNIER signé le 1^{er} mars 2024.

Objet : Mission d'assistance à la réalisation du bilan carbone de la collectivité

Durée : Le marché est conclu à compter de sa date de notification. Le délai d'exécution prévisionnel de la prestation est de 12 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Montant : 13 200 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-041:

Convention d'occupation temporaire du domaine public signée le 12 mars 2024 entre la Ville et la Pharmacie Delaperriere – 4 rue François Peissel – 69300 CALUIRE ET CUIRE

Objet : Afin d'assurer la continuité de l'offre de produits et de prestations pharmaceutiques auprès des habitants du quartier, la Ville autorise l'officine, pendant la durée des travaux de rénovation de ses locaux 4 rue François Peissel, à occuper le terrain nu communal situé 7 rue Auguste Lumière avec une structure de type module préfabriqué.

Durée : Pour une période s'étendant du 11 mars 2024 au 30 septembre 2024.

Montant : La mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance calculée sur la base d'un prix unitaire de 49,86 € par période de 3 jours correspondant aux droits de voirie fixés par arrêté municipal du 26 décembre 2023, pour l'installation de baraques et installations similaires.

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-042 :

Arrêté municipal en date du 22 mars 2024 pris par le Maire.

Objet : Tarifs de la Ludothèque

Les tarifs applicables à la Ludothèque sont définis comme suit :

RÉSIDENTS	
Cotisation annuelle « famille » valable de date à date	14,00 €
Cotisation annuelle valable de date à date : - Jeunes majeurs de moins de 26 ans - Demandeurs d'emploi - Personnes non imposables - Bénéficiaires du RSA ou de minimas sociaux	GRATUITÉ
Cotisation annuelle « groupe » valable de date à date (associations, institutions, crèches ou écoles privées domiciliées sur Caluire et Cuire...)	53,00 €

NON RÉSIDENTS	
Cotisation annuelle « famille » valable de date à date	27,00 €

OFFRE COMPLÉMENTAIRE réservée uniquement aux Résidents	
Prêt de malle de jeux thématique (pour une durée maximale de deux semaines)	13,00 € / malle + 52,00 € caution / malle
Prêt de jeux surdimensionnés (pour une durée maximale d'une semaine)	13,00 € / jeu + 52,00 € caution / jeu

Ces tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2024.

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-043 :

Arrêté municipal en date du 22 mars 2024 pris par le Maire.

Objet : Tarifs des activités périscolaires

Les tarifs applicables aux activités périscolaires sont définis comme suit :

ACCUEIL DU MATIN	
tarif accueil pour un matin	QF x taux d'effort (0,113%) + part fixe (1,08 €) <ul style="list-style-type: none">• tarif plancher : 1,41 €• tarif plafond : 2,87 €
tarif accueil exceptionnel (hors délais)	4,18 €

QF = quotient familial CAF ou MSA

RESTAURATION SCOLAIRE	
tarif repas enfant domicilié sur Caluire et Cuire	QF x taux d'effort (0,273%) + part fixe (1,22 €) <ul style="list-style-type: none">• tarif plancher : 2,04 €• tarif plafond : 5,58 €
tarif repas enfant non domicilié sur Caluire et Cuire	5,58 €
tarif surveillance panier/ repas	QF x taux d'effort (0,132 %) + part fixe (0,68 €) <ul style="list-style-type: none">• tarif plancher : 1,08 €• tarif plafond : 2,79 €
repas exceptionnel enfant (hors délai)	7,50 €
repas enfant placé en famille d'accueil ou à la Fondation d'Auteuil Providence Saint Nizier	2,04 €
repas adulte pour convenance personnelle	8,25 €

QF = quotient familial CAF ou MSA

Ces tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2024.

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-044 :

Arrêté municipal en date du 22 mars 2024 pris par le Maire.

Objet : Tarifs de Caluire Juniors

Les tarifs applicables à Caluire Juniors sont définis comme suit :

Catégories	Tarif	Tarif plancher	Tarif plafond
Accueil à la journée avec repas - enfant domicilié sur Caluire et Cuire	quotient familial CAF x taux d'effort de 0,89 % + part fixe de 3,41 €	6,97 €	30,09 €
Accueil à la journée avec panier repas - enfant domicilié sur Caluire et Cuire	quotient familial CAF x taux d'effort de 0,75 % + part fixe de 3,08 €	6,08 €	25,58 €
Accueil à la journée avec repas - enfant non domicilié sur Caluire et Cuire	quotient familial CAF x taux d'effort de 1,12 % + part fixe de 4,15 €	8,60 €	37,59 €
Accueil à la journée avec panier repas - enfant non domicilié sur Caluire et Cuire	quotient familial CAF x taux d'effort de 0,93 % + part fixe de 3,79 €	7,52 €	31,75 €

Ces tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2024.

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-045 :

Marché N° 2024-011 – entre la Ville et la Société LPCR Groupe SAS – 7 rue Touzet Gaillard – 93400 SAINT OUEN signé le 25 mars 2024.

Objet : Mise à disposition de 11 berceaux au sein de la crèche interentreprises « Les Petits Chaperons Rouges » - rue Coste à Caluire et Cuire, suite à la réhabilitation du bâtiment accueillant la crèche municipale « Boules de Gones ».

Durée : Le marché est conclu à compter de sa date de notification. Les prestations ne prendront effet qu'à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une durée de 4 ans ferme, soit jusqu'au 31 août 2028.

Montant : Mise à disposition annuelle d'un berceau : 6 400 € (bonus territoire déduit). La réservation des berceaux par la Ville ne se substitue pas aux sommes dues par les familles.

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-046 :

Marché N° 2023-049 – Lot 1 – entre la Ville et la Société VULCANO SKATEPARKS – 2 boulevard Vauban – 66210 MONT LOUIS signé le 25 mars 2024.

Objet : Réalisation d'un skatepark.

Lot 1 : déconstruction, terrassements, VRD, skatepark, bâtiment associatif

Durée : Chaque lot prend effet à compter de sa date de notification. Le délai global d'exécution des travaux est de 11 mois.

Montant : Tranche ferme : 1 109 571,36 € HT.

Tranche optionnelle 1 (bâtiment ossature bois) : 37 432,92 € HT

Tranche optionnelle 2 (gradins supplémentaires côté « street ») : 9 187 € HT

Tranche optionnelle 3 (gradins supplémentaires côté « bowl ») : 9 364,80 € HT

Tranche optionnelle 4 (gradins périphérique en structure acier et assise bois) : 30 934,50 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-047 :

Marché N° 2023-049 – Lot 2 – entre la Ville et la SOCIETE LYONNAISE D'ECLAIRAGE – 325 Maryse Bastié – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 25 mars 2024.

Objet : Réalisation d'un skatepark.

Lot 2 : éclairage

Durée : Chaque lot prend effet à compter de sa date de notification. Le délai global d'exécution des travaux est de 11 mois.

Montant : Tranche ferme : 139 201,01 € HT

Tranche optionnelle (éclairage et électricité dans le local associatif) : 2430,64 € HT

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-048 :

Marché N° 2023-049 – Lot 3 – entre la Ville et la Société LE NOUVEAU PAYSAGE – Impasse du 24 août 1944 – 69960 CORBAS signé le 25 mars 2024.

Objet : Réalisation d'un skatepark.

Lot 3 : espaces verts

Durée : Chaque lot prend effet à compter de sa date de notification. Le délai global d'exécution des travaux est de 11 mois.

Montant : 19 945,30 € HT.

Caluire et Cuire, le 12 avril 2024

Philippe COCHET
Maire

